



Interpellation de M. Cools : La difficulté de prendre rendez-vous au centre de vaccination et le premier bilan de l'activité de ce centre.

M. Cools remarque que le système informatique de réservation, relevant de la Cocom (Commission communautaire commune) est affecté par des « bugs » à certains moments.

Le Collège a-t-il répercuté auprès de la Région les difficultés qui sont apparues certains jours ?

Le Collège dispose-t-il d'informations sur les causes des variations de temps d'attente observées au centre de vaccination de la rue Egide Van Ophem ?

Le Collège pourrait-il dresser un premier bilan de l'activité du centre de vaccination d'Uccle depuis son ouverture le 22 mars dernier ?

QUESTION COMPLEMENTAIRE

M. Cools remarque qu'Uccle est une des communes où le taux de vaccination est le plus élevé.

Selon les articles de presse, plus le revenu moyen est élevé, plus le taux de vaccination est important.

M. l'Echevin de la santé dispose-t-il d'informations sur la répartition des taux de vaccination par quartiers au sein de la commune ?

Le taux de vaccination est-il moins élevé dans les quartiers comportant des logements sociaux ? Si c'est le cas, le Collège y mène-t-il des actions de sensibilisation ciblées ?

M. Hayette a pour sa part une très bonne impression de sa propre vaccination au centre ucclois.

Cependant, il a été très étonné de constater qu'à l'issue du processus, les vaccinés recevaient une lettre de remerciement et félicitations signée par le bourgmestre et l'échevin de la Santé, avec de surcroît un masque chirurgical – évidemment de couleur bleue - doté de la mention « offert par la commune ».

Particulièrement choqué par ce procédé, M. Hayette a demandé à la Cocom si elle sponsorisait le courrier de la commune d'Uccle.

La Cocom a confirmé la fourniture de masques chirurgicaux, mais non dans l'intention de les distribuer aux personnes nouvellement vaccinées.

Sur quelle ligne budgétaire cette opération a-t-elle été incorporée ?

M. le Bourgmestre et M. l'Echevin de la Santé comptent-ils mettre fin à cette opération de propagande ?

Si la commune dispose encore de moyens à consacrer au covid, il serait plus judicieux de les utiliser pour convaincre les derniers indécis à se faire vacciner plutôt qu'à remercier et féliciter ceux qui ont accompli cette démarche pour des raisons de santé ou par esprit de solidarité ou de civisme.

M. Cohen désapprouve la remarque de M. Hayette sur la distribution de ce courrier aux personnes vaccinées.

La propre mère de M. Cohen s'est fait vacciner il y a un mois et, à l'instar des autres citoyens présents, a été enchantée de recevoir un masque ainsi que ce courrier, qui ne relevait nullement de la propagande mais fournissait des informations sanitaires très opportunes, notamment sur la nécessité de faire preuve de prudence dans les 10 jours qui suivent la vaccination.

M. De Bock n'a pas l'intention de prendre parti dans cette polémique mais souhaiterait obtenir une copie de ce courrier pour voir s'il a bien été validé et cosigné par la secrétaire communale

Il y a des règles en matière de communication officielle qu'il convient de respecter.

Quelle est la ligne budgétaire ayant permis la mise en œuvre de cette opération ?

Interpellation de Mme Lederman-Bucquet : aider à aller au-delà de la pandémie.

Mme Lederman-Bucquet rappelle que depuis plus d'un an, la pandémie bouleverse la vie privée et professionnelle de tous les citoyens, et la souffrance de chacun est différente : douleurs, maladie, deuil, angoisse...

Les jeunes perdent leurs repères, les anciens sont toujours isolés, les populations censées être actives le sont moins – ou trop comme le personnel soignant -, les indépendants et le monde de la culture sont au bord du gouffre.

Les artistes poussent des cris de désespoir car ils n'en peuvent plus d'être les laissés pour compte de tous les comités divers et variés.

Par ailleurs, les gouvernements fédéral et régionaux prennent des mesures dont la cohérence relève parfois du jeu de piste intellectuel.

Comment la commune peut-elle aider les citoyens à surmonter cette pandémie ?

Comment faire comprendre aux gouvernants la réalité vécue par la population ?

Comment préparer l'« après covid », car même en cas de retour à la normale, il y aura encore des victimes sanitaires et économiques ?

Vu que gouverner, c'est prévoir, Mme Lederman-Bucquet invite l'ensemble du Conseil communal à réfléchir à la sortie de crise afin d'alléger autant que possible le fardeau de la population ucquoise.

M. le Bourgmestre répond que 12.228 personnes ont été vaccinées dans le centre d'Uccle depuis son ouverture le 22 mars dernier.

Il y a eu à un moment donné une baisse de fréquentation en raison de la défiance à l'égard du vaccin Astra Zeneca, qui subsiste encore, quoique dans une moindre mesure qu'auparavant.

Les vaccins Astra Zeneca et Pfizer sont administrés en alternance au centre de vaccination ucquoise en fonction des livraisons.

Les livraisons, effectuées au départ en début de semaine, ont désormais lieu tous les deux jours, ce qui a permis d'accélérer le rythme des vaccinations.

Les difficultés observées dans le processus d'inscription ont pu être résolues dans une très large mesure avec le site Bruvax.

Grâce à ces améliorations, le centre de vaccination ucquoise a pu programmer une seconde séance nocturne la semaine prochaine ainsi qu'une ouverture les samedi 8 et dimanche 9 mai.

Lorsque des files se constituent, elles ont tendance à se résorber assez rapidement, quoiqu'un certain délai soit indispensable pour assurer la gestion interne lorsqu'on passe du stock d'un certain type de vaccin à un autre.

Pour ce qui concerne la situation épidémiologique, il y a lieu de souligner une relative stabilisation, sur un plateau qui demeure néanmoins élevé. Il faut donc faire preuve de prudence, et ce d'autant plus que le taux d'incidence augmente légèrement, puisqu'il est passé de 469 à 483 contaminations pour 100.000 habitants du 22 au 29 avril.

La campagne de vaccination a évidemment un impact positif sur le nombre d'hospitalisations et de décès, mais dans un contexte où la contamination demeure importante, surtout chez les jeunes (de 10 à 19 ans) et dans la population active (de 20 à 59 ans).

La commune d'Uccle est à la 3^{ème} place du peloton de tête des communes bruxelloises quant au taux de vaccination de sa population : 33 % des Ucquois entre 18 et 85 ans ont été vaccinés (77,9 % pour les plus de 65 ans).

En région bruxelloise, le taux de vaccination moyen s'élève à 24 % pour les plus de 18 ans, 69 % pour les citoyens âgés de 65 à 74 ans, 71 % pour les citoyens âgés de 75 à 84 ans, 71 % dans la tranche d'âge 85 ans et plus.

L'administration communale ne dispose pas de données chiffrées par quartiers sur les vaccinations, mais de toute évidence, il convient d'intensifier les efforts auprès des plus de 65 ans car une part non négligeable de cette population n'est toujours pas vaccinée.

La Cocom est disposée à fournir les coordonnées des plus de 65 ans non vaccinés, de manière à ce que la commune puisse mener une campagne de sensibilisation spécifique auprès de cette catégorie de la population, non dans une optique culpabilisante mais dans l'intention d'encourager ces citoyens à se faire vacciner sans tarder.

À cet égard, le call-center mis en place par l'administration communale diffuse des informations sur le système des chèques-taxis, qui constitue un des leviers pour encourager ces citoyens à accomplir cette démarche, en facilitant leur déplacement.

Malgré tous les obstacles, on peut légitimement espérer qu'à la rentrée, le nombre de vaccinés sera suffisamment important pour permettre un retour à une vie à peu près normale, mais les conséquences en matière de santé mentale, déjà présentes, se feront davantage sentir et ne rendent que plus pertinentes les considérations développées par Mme Lederman-Bucquet dans son intervention.

Toutefois, toutes les initiatives prises par la commune depuis le début de la pandémie visent aussi à préserver l'équilibre psychologique des Ucclois : les extensions des terrasses, le soutien des commerces, la permanence téléphonique du centre de santé, le développement des « webinaires » pour l'emploi, la chasse aux œufs connectés, la ligne téléphonique intergénérationnelle pour les seniors...

L'été prochain, Mme l'Echevine Ledan va mettre en œuvre, dans le respect des règles sanitaires, une série de projets culturels visant à mettre du baume au cœur, de la joie de vivre, dont tout le monde a besoin.

Toute idée ou suggestion émanant d'un membre du Conseil communal est évidemment la bienvenue.

Le courrier évoqué par M. Hayette a été signé par ordonnance par le bourgmestre, l'échevin de la Santé et la secrétaire communale.

De manière très pédagogique, il fournit une série d'informations importantes sur les mesures à adopter après une première vaccination, notamment sur la nécessité de maintenir le port du masque.

Dans ce cadre, il était opportun de joindre le geste à la parole en accompagnant ce message par la distribution d'un masque. Il s'agissait en l'occurrence de masques provenant des stocks délivrés par Iriscare.

M. l'Echevin Hublet répond que le passage de la plateforme Doclr à la plateforme Bruvax a accéléré les prises de rendez-vous.

Les réunions hebdomadaires avec la Cocom permettent une planification de l'ouverture des slots pour les 4 prochaines semaines.

Les citoyens ne reçoivent pas l'indication du type de vaccin qu'ils recevront lorsqu'ils prennent rendez-vous. Cette information étant mentionnée sur la confirmation du rendez-vous envoyée par la suite, les gens peuvent alors changer leur rendez-vous si, par exemple, ils ne sont pas disposés à recevoir le vaccin Astra Zeneca.

Pour le Collège, il serait souhaitable que les citoyens sachent d'emblée le type de vaccin qui leur est destiné.

Le centre de vaccination ucclois monte en puissance puisque dès la semaine prochaine, il sera ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 17h00, le vendredi en soirée, ainsi que le week-end.

Actuellement, un tiers de la population uccloise en âge d'être vaccinée a déjà reçu une première dose.

Le développement de files d'attente est dû au fait que beaucoup de citoyens viennent trop tôt.

De plus, il ne faut pas oublier que la vaccination est un acte médical susceptible d'entraîner des effets secondaires immédiats, la plupart du temps bénins. Lorsque ce cas survient, des files d'attente peuvent se constituer.

L'équipe du centre de vaccination d'Uccle réagit très vite dans ce cas de figure en ouvrant un poste d'inscription supplémentaire pour réduire les files d'attente.

Pour ce qui concerne la lettre transmise aux citoyens, M. l'Echevin Hublet se permet de rappeler à M. Hayette qu'il y a environ deux mois, ce dernier avait lui-même demandé au Collège de mener une opération de communication pour inciter la population à se faire vacciner.

La lettre signée par le bourgmestre et la secrétaire communale ne comporte pas la moindre ligne de propagande. Elle se limite à donner des informations strictement sanitaires, en rappelant notamment qu'il faut un délai de 2 semaines après la seconde injection pour être immunisé contre le virus.

Cette initiative, imitée depuis lors par d'autres communes, répond donc à la demande émise naguère par M. Hayette.

Vu qu'une série de masques destinée aux professionnels de la santé demeurait disponible parce que les intéressés ne sont pas venus les chercher, le Collège a estimé que les distribuer aux citoyens vaccinés en même temps que la lettre d'information constituait un geste symbolique d'une portée particulièrement forte.

M. l'Echevin Hublet invite tous les membres du Conseil communal à encourager leurs connaissances à se faire vacciner car il faut atteindre un taux de 70 % de personnes vaccinées pour espérer une immunité de groupe suffisante pour vaincre la pandémie.

M. Cools n'est pas certain qu'il soit pertinent d'indiquer aux gens à l'avance le vaccin qu'ils vont recevoir car cela pourrait déboucher sur un désaveu du vaccin Astra Zeneca. Cette situation est survenue en France, où des centres de vaccination ont été contraints de jeter des doses inutilisées d'Astra Zeneca.

M. Cools n'a aucune objection à l'égard du contenu de la lettre distribuée aux citoyens vaccinés. Peut-être eût-il été préférable de transmettre un document sans signature, mais M. Cools souhaite éviter toute polémique à ce sujet.

M. Hayette maintient son point de vue sur la problématique de la lettre, et ce d'autant plus qu'elle n'est pas signée seulement par la secrétaire communale, mais aussi par le bourgmestre et l'échevin de la Santé, qui en endossent la responsabilité.

M. le Bourgmestre réplique qu'il est normal qu'un tel document soit signé par le bourgmestre, dont la santé publique constitue une des prérogatives, ainsi que par l'échevin de la Santé.

M. l'Echevin Hublet signale à M. Hayette que de nombreux citoyens vaccinés font lire cette lettre aux membres de leur famille qui ne le sont pas encore. Ces derniers se rendent ensuite au centre de vaccination en possession de cette lettre.

Cette initiative contribue donc à accroître le taux de vaccination de la population.